

COMMUNIQUE D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS ANNEE UNIVERSITAIRE 2011/2012

Le Directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Sfax, porte à la connaissance de tous les étudiants de l'Ecole que l'inscription doit se faire obligatoirement à partir du **SITE COMMUN** : www.inscription.tn selon le calendrier suivant :

1. Inscription à distance des anciens étudiants :

	Dates des inscriptions	
	Du	Au
Anciens étudiants admis à la session principale et la session de rattrapage	25 Août 2011	09 Septembre 2011
Inscription exceptionnelle (dérogataires : avec présence obligatoire aux cours et aux stages hospitaliers)	01 Septembre 2011	10 Septembre 2011

2. Inscription à distance des nouveaux étudiants :

Nouveaux bacheliers orientés Au	Dates d'inscription	
	Du	Au
1 ^{er} tour	25 Août 2011	07 Septembre 2011
2 ^{ème} tour	25 Août 2011	08 Septembre 2011
3 ^{ème} tour	25 Août 2011	09 Septembre 2011
Dernier tour d'orientation	25 Août 2011	10 Septembre 2011

Le respect des dates d'inscription à distance, d'inscription définitive selon l'article 7 et des dates de début des cours et des stages, est **obligatoire**.

3. Inscription à distance des étudiants RÉORIENTÉS ou MUTÉS d'un autre établissement d'enseignement supérieur.

Tous les étudiants **MUTÉS** ou **RÉORIENTÉS** par les universités ou la direction générale des affaires estudiantines doivent s'inscrire avant le 10 Septembre 2011.

4. Frais d'inscription :

A- Pour les étudiants du 1^{er} cycle (de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année)

✓ **1^{ère} tranche** : 37^D.800 millimes; cette somme est répartie comme suit :

- 30^D.000 : Frais d'inscription
- 5^D.000 : Frais d'affiliation à la CNSS
- 2^D.000 : Frais de timbres postaux
- 0^D.800 : Frais d'affiliation à l'assurance MASU

✓ **2^{ème} tranche** : 30^D.000

N.B. : Chaque étudiant du 1^{er} cycle peut payer la première et la deuxième tranches en une seule fois : **67^D.800** millimes

B- Pour les étudiants du second cycle (de la 3^{ème} année)

✓ **1^{ère} tranche** : 47^D.800 millimes; cette somme est répartie comme suit :

- 40^D.000 : Frais d'inscription
- 5^D.000 : Frais d'affiliation à la CNSS
- 2^D.000 : Frais de timbres postaux
- 0^D.800 : Frais d'affiliation à l'assurance MASU

✓ **2^{ème} tranche** : 40^D.000

N.B. : Chaque étudiant du second cycle peut payer la première et la deuxième tranche en une seule fois : **87^D.800** millimes

5. Documents nécessaires pour compléter le dossier d'inscription :

✓ **Pour les nouveaux étudiants** :

- Récépissé des frais d'inscription en ligne.
- Six photos d'identités récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Copie du relevé des notes du baccalauréat.
- Dossier médical (à retirer du lycée d'origine).
- Fiche de renseignements à retirer de l'administration le jour de l'inscription.

- ✓ Pour les anciens étudiants :
 - Récépissé des frais d'inscription en ligne.
 - Quatre photos d'identité récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale.
 - Une copie de la carte d'identité nationale.
 - Fiche de renseignements à retirer de l'administration.

- ✓ Pour les anciens étudiants provenant d'une autre institution universitaire :
 - Récépissé des frais d'inscription en ligne.
 - Six photos d'identités récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale.
 - Une copie de la carte d'identité nationale.
 - Copie du relevé des notes du baccalauréat.
 - Dossier médical
 - Fiche de renseignements à retirer de l'administration le jour de l'inscription
 - Copies conformes des relevés de notes et des stages effectués au cours des années précédentes
 - Attestation originale certifiant que l'étudiant réorienté ou muté à l'école a quitté définitivement son établissement d'origine.

6. Visite Médicale :

a. Pour les nouveaux étudiants :

La direction de l'Ecole informe tous les étudiants nouveaux orientés qu'ils sont tenu de remettre le dossier de santé à l'équipe sanitaire contre un récépissé, pour subir la visite médicale spécifique et les vaccins nécessaires et ceci selon le calendrier ci-après à l'article 7, avant d'achever les étapes d'inscription pour recevoir l'attestation d'inscription et la carte d'étudiant.

b. Les anciens étudiants peuvent subir la visite médicale en cas de besoins.

7. Calendrier des dates d'inscription définitive, de la visite médicale spécifique et des vaccins obligatoires :

- ✓ 1^{ères} Années Licence Appliquée en :

<ul style="list-style-type: none"> - Optique Lunetterie et Optométrie. - Physiothérapie - Obstétrique - Biologie 	<p style="text-align: center;">06 Septembre 2011 à 8H30</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Imagerie Médicale et Radiothérapie. - Gériatrie - Anesthésie Réanimation - Instrumentation Opératoire. 	<p style="text-align: center;">07 Septembre 2011 à 8H30</p>

Pour les étudiants des 1^{ères} Années, les inscriptions auront lieu au siège de l'école, sise Faculté de Médecine de Sfax

✓ 2^{èmes} Années Licence Appliquée en :

- Optique Lunetterie et Optométrie - Obstétrique. - Anesthésie Réanimation. - Imagerie Médicale et Radiothérapie	08 Septembre 2011 à 8H30
- Instrumentation Opératoire - Gériatrie - Physiothérapie - Biologie	08 Septembre 2011 à 10H30

✓ 3^{èmes} Années Licence Appliquée en :

- Optique Lunetterie et Optométrie - Obstétrique. - Anesthésie Réanimation. - Imagerie Médicale et Radiothérapie	09 Septembre 2011 à 8H30
- Instrumentation Opératoire - Gériatrie - Physiothérapie - Biologie	09 Septembre 2011 à 10H30

Pour les étudiants des 2^{èmes} et 3^{èmes} Années, les inscriptions auront lieu au siège de l'école, sise Route El Matar Km 4.

Le début des cours et des stages hospitaliers auront lieu comme suit :

Pour tous les étudiants des 3^{èmes} Années de toutes les sections :

- le 12 Septembre 2011 à 8H Route El Matar

Pour tous les étudiants des 2^{èmes} Années de toutes les sections :

- le 12 Septembre 2011 à 10H Route El Matar

Pour tous les étudiants des 1^{ères} Années de toutes les sections :

- le 13 Septembre 2011 à 10H Faculté de Médecine

N.B : Tout étudiant qui ne respecte pas les dates d'inscription, les débuts des cours et des stages et de la visite médicale spécifique (y compris vaccins obligatoires) sera sanctionné selon le règlement intérieur de l'Ecole.

Le Directeur

Pr. Ali GHORBEL